



Paris, le 22 mars 2018

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA FFB

❖ LA REPRISE EST BIEN LA...

En ce début 2018, la reprise se poursuit dans le bâtiment. Après une hausse confirmée à près de 5 % en volume l'année dernière, les chiffres disponibles sur les premiers mois de 2018 s'avèrent plus qu'encourageants, malgré des conditions climatiques assez difficiles.

Il en va ainsi des **misés en chantier**, dont le glissement annuel sur trois mois à fin janvier 2018 (novembre 2017-janvier 2018 / novembre 2016-janvier 2017) s'inscrit en hausse de 6,5 % en nombre de logements et, mieux encore, de 15,7 % pour les surfaces non résidentielles hors locaux agricoles. Plus précisément sur ce dernier champ, on note même une progression de 28,9 % pour les locaux industriels et assimilés, comme au tout début des années 2000, mais aussi de 21,5 % pour les bureaux, ou de 10,6 % pour les bâtiments administratifs. Dans le même temps, les informations sur le marché de **l'amélioration-entretien** laissent entrevoir un début d'année dans la bonne lignée de la fin 2017.

Cette orientation positive de l'activité avait été anticipée dès la fin de l'année dernière, avec une croissance prévue de près de 2,5% en volume, selon la FFB. Elle avait d'ailleurs fait le pari assez osé d'une nette accélération des **embauches** au quatrième trimestre 2017. Or, les données récentes du ministère du Travail viennent confirmer cette intuition, avec un solde net de 31.000 postes par rapport au quatrième trimestre 2016. Le bâtiment a donc créé 19.900 postes en moyenne annuelle.

Conséquence directe, la baisse des **demandeurs d'emploi** dans la construction s'avère soutenue. Selon les statistiques du ministère du Travail, en glissement annuel sur douze mois à fin janvier 2018, au sens des catégories A, B et C, leur nombre recule de 4,8 %, alors qu'il progresse de 2,3 % pour l'ensemble de l'économie. Toutefois, même en supposant que les 192.000 demandeurs décomptés dans la construction en juin 2007 (au point bas du chômage du précédent cycle d'activité) constituent un plancher incompressible, le nombre de demandeurs d'emploi s'établit toujours à 240 000. Alors que les difficultés d'embauche commencent à peser véritablement sur la vie des entreprises, comment expliquer un tel volume autrement que par la prise en compte de personnels peu employables ou qui ne souhaitent pas véritablement rejoindre le secteur ?



FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT

33 avenue Kléber

75784 PARIS Cedex 16

Téléphone : 01 40 69 51 00 – Télécopie : 01 45 53 58 77

L'évolution des rémunérations témoigne de ces tensions. De fait, en moyenne par salarié, l'Acoss affiche une hausse de 2,8 % en moyenne sur l'année 2017 et même de 3,5 % en rapportant le quatrième trimestre 2017 au même trimestre de 2016. À ce premier facteur de hausse des coûts vient s'ajouter l'accélération des **tarifs des matériaux**. Par exemple, en 2017, selon l'Insee, les coûts associés dans la construction neuve et l'amélioration-entretien ont respectivement progressé de 2,7 % et 2,3 %. Quant à l'indicateur synthétique des prix des produits acier pour le bâtiment, il affiche une augmentation de 14,1 %. Or, l'inflation globale des facteurs de production n'est pas compensée par la petite hausse des prix de construction, limitée à 1,6 %. Les entreprises peinent donc toujours à reconstituer leurs marges : bien que sorties de la zone rouge, elles restent fragiles.

❖ ... MAIS DES INQUIETUDES POINTENT

C'est la raison pour laquelle les tendances relevées dans l'amont de la filière inquiètent.

Par exemple, le recul des **ventes de logement** s'accélère sur la période récente. En maison individuelle, dans le diffus, en glissement annuel sur trois mois à fin janvier 2018, la chute ressort à 17,4 % ; quant à la promotion immobilière, les ventes du dernier trimestre 2017 s'inscrivent en baisse de 3,8 % sur un an. En conséquence, les permis de construire s'infléchissent de 5,4 % dans le collectif, en glissement annuel sur trois mois à fin janvier 2018. L'Insee vient d'ailleurs d'anticiper un tassement de tendance assez rapide. En effet, il écrit dans sa note de conjoncture du 20 mars : « Après une accélération marquée en 2017 [...], l'investissement des ménages ralentirait sensiblement en 2018 du fait de la stabilisation des ventes de logements neufs ».

Ces mouvements viennent malheureusement confirmer nos craintes quant aux effets des mesures prises en **Loi de finances pour 2018**. La stigmatisation de l'immobilier assimilé à une rente injustifiable d'une part, le raboutage des aides, d'autre part, qu'il s'agisse du PTZ, du dispositif « Pinel » ou de l'APL conduisent à une déstabilisation des marchés. La récente attaque sur les ressources d'Action Logement, avec le relèvement de 20 à 50 salariés du seuil des entreprises contributrices prévu dans la loi PACTE, renforce l'inquiétude.

Par ailleurs, le grand flou qui règne autour de la future loi en faveur de la transition énergétique ne rassure guère. Le rapport récent sur le **RGE** souligne qu'il faut faire mieux et plus simple. La FFB est prête à s'investir sur ce dossier. Dans ses différentes prises de paroles, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a confirmé les grandes ambitions attachées au renforcement de l'efficacité énergétique du parc de bâtiment. C'est une bonne chose. Mais tout cela ne sera possible, compte tenu du prix de l'énergie, que si l'on accompagne massivement le mouvement tant du côté client que de l'appareil de production. Or, les paramètres de la prime qui doit remplacer le **CITE** ne sont toujours pas connus, pas plus que l'avenir du RGE ou des formations **FEEBA** et **RENOVE**.

A contrario, le **projet de loi Elan** (Évolution du logement et aménagement numérique) devrait faire sentir ses effets positifs à l'horizon de trois ou quatre ans. Mais entre ces deux dates, le risque est tout simplement le trou d'air, d'autant plus marqué que le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) peine à se mettre en place et que le plan « Action cœur de ville » relève encore du projet.

Pour mémoire, le train de mesures restrictives pris par le dernier gouvernement Fillon en 2011 et renforcé par le premier gouvernement Ayrault en 2012 avait conduit à un effondrement de l'activité jusqu'en 2015, lourd de conséquences sur l'emploi avec plus de 120 000 postes perdus. Il aura fallu deux années et des dispositifs puissants de solvabilisation de la demande pour remonter la pente. Aujourd'hui, la menace est de même nature.

❖ DES MESURES POSITIVES A SALUER

Les annonces récentes du gouvernement relatives à l'**apprentissage** et à la **formation** vont incontestablement dans le bon sens avec d'abord, la place prépondérante reconnue aux branches dans la définition des référentiels et le financement au contrat de l'apprentissage, ensuite, l'implication des régions dans l'orientation et dans l'appui aux CFA notamment en territoire rural, et enfin l'instauration d'une péréquation équilibrée en vue de garantir un financement optimal de l'apprentissage. La ministre Muriel Pénicaud a également annoncé des mesures de simplification des contrats d'apprentissage, notamment l'augmentation à 40 heures du temps de travail maximum pour les apprentis mineurs. Tous ces points constituaient une exigence très forte de la FFB.

En revanche, certaines annonces faites posent nettement plus de questions. Le projet dévoilé aboutit surtout à remettre l'État au cœur du dispositif, avec la collecte des cotisations confiée aux URSSAF ou encore la création d'une agence nationale. Si la nécessité d'une rationalisation du système paraît indiscutable, la méthode retenue laisse pour le moins dubitatif.

Pour autant, cette réforme est ambitieuse et la FFB la soutient. En effet, c'est une occasion unique d'œuvrer pour plus de service, plus de qualité et plus d'efficacité, particulièrement dans une période où des tensions commencent à se faire sentir sur certains métiers du secteur.

Enfin, nous venons d'achever une étape capitale pour la simplification de notre **environnement conventionnel de branche** en ouvrant à signature les conventions collectives nationales des ouvriers du Bâtiment rénovées. La restructuration qui porte sur 40 conventions collectives locales a notamment permis de redonner des bases au dialogue social territorial auquel notre branche est attachée. Le bâtiment est le premier secteur à procéder à une opération de cette ampleur.